

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 26 (1918)

Heft: 4

Artikel: Vente d'enveloppes de l'agence des prisonniers

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682680>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

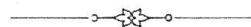
guées, et nous osons espérer que notre prière sera comprise par un grand nombre de lecteurs et de lectrices de *La Croix-Rouge suisse*.

Que ceux et celles qui pourraient donner quelque chose de leur superflu, soit en argent, soit en nature, pour cette œuvre éminemment utile et suisse, veu-

lent bien l'adresser à sœur Hélène Nager, à Davos-Platz.

D^r M^l.

NB. Les dons seront aussi reçus par les écoles de gardes malades « Pflegerinnen-schule » à Zurich et « Lindenholz » à Berne, ainsi que par le Bureau de placement de la Croix-Rouge, Parcs 14, à Neuchâtel.



Vente d'enveloppes de l'Agence des prisonniers

Vient de paraître: *Comité international de la Croix-Rouge, Genève. Catalogue des enveloppes de guerre, curiosités philatéliques, timbres, cachets de censure, etc. reçus par l'Agence internationale des prisonniers de guerre*. Première édition janvier 1918. In 8°, 20 p. 5 fig. Franco: 30 cts.

L'Agence internationale des prisonniers de guerre à Genève reçoit des lettres du monde entier. Beaucoup de ces lettres sont timbrées et c'est au poids qu'on vend les timbres de tous pays détachés des enveloppes. Mais, pour les collectionneurs, l'intérêt des plis reçus par l'Agence ne réside pas seulement dans le timbre qui peut être détaché de n'importe quelle lettre particulière. C'est l'adresse même dont l'enveloppe est revêtue « Agence internationale des prisonniers de guerre à Genève » qui confère à l'enveloppe sa valeur propre. Et quand la lettre reçue émane d'une Croix-Rouge lointaine, d'un Gouvernement, d'une ambassade, d'une formation militaire sur le front, d'un camp de prisonniers, l'enveloppe devient un véritable document historique.

L'attention de quelques amateurs avertis a, dès le début de la guerre, été attirée par ces « vieux papiers ». C'était le beau temps des curiosités philatéliques sans lendemain, lettres françaises timbrées de Mulhouse, oblitérations au bouchon,

timbres allemands sur des lettres de France occupée, etc. Mais les sacs postaux qui se déversent chaque jour à l'Agence, continuent à réceler mainte pièce de choix et l'Agence qui a vu se grouper un noyau d'acheteurs important, vient de publier un catalogue spécial à prix marqué donnant un aperçu des différentes catégories d'enveloppes mises en vente par ses soins.

On y trouvera, à côté des précieuses enveloppes provenant des pays occupés, Alsace, Belgique, départements français, Illyrie, Roumanie, etc., une liste des principaux cachets de censure utilisés dans les différents pays belligérants, l'énumération des Croix-Rouges nationales de tous pays, des camps de prisonniers en Allemagne, en France, des stations d'internement en Suisse, etc. Même avec l'énorme courrier journalier qui parvient au Musée Rath il est difficile de constituer des séries complètes dans chaque catégorie. Les lettres arrivent par vagues. En ce moment il y a quelques enveloppes timbrées du camp de Belgaum aux Indes Anglaises et de celui de l'Isola Quiriquina au Chili. Demain ce sera de Vénétie occupée que viendront peut-être les plis. Une curieuse série vient d'être constituée avec les enveloppes portant l'adresse imprimée de l'Agence. Des fautes d'orthographe, des

« coquilles » d'imprimerie : « prisonniers », « Généve », etc. émaillent ces adresses, mais n'est-ce pas un des plus probants témoignages de la popularité mondiale de

l'Agence que ces enveloppes confectionnées en tous pays, où le nom de Genève revenait si souvent sous la plume qu'on a dû le faire imprimer.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Croix-Rouge de Neuchâtel. Bureau de placement de gardes-malades. — L'exercice 1917 que nous commençons avec un peu d'appréhension — car l'année 1916 avait été particulièrement difficile pour notre bureau — a été meilleur que nous osions l'espérer, étant donné les difficultés matérielles toujours croissantes et qui obligent chacun à éviter toutes les dépenses qui ne paraissent pas strictement nécessaires.

Le fait d'engager des gardes-malades peut, jusqu'à un certain point, être classé dans ces dépenses jugées superflues, aussi avons-nous quelques craintes de ne pas pouvoir procurer du travail au personnel de notre bureau. C'est donc avec plaisir que nous constatons que le nombre des placements n'a point fléchi, mais au contraire augmenté, puisque — de 146 en 1916 — il a passé à 179 en 1917, soit une augmentation de 33 placements ayant abouti.

On nous a demandé souvent des gardes d'enfants, c'est-à-dire des gardes stylées spécialement pour les soins à donner aux bébés. Ce genre de gardes, nombreux dans la Suisse allemande, n'existe pour ainsi dire pas chez nous. Nous avons cherché où nous pourrions en former, mais nos démarches n'ont point encore abouti. Il est à souhaiter que nous puissions bientôt pouvoir fournir aussi de ces gardes pour enfants qui sont de plus en plus demandées.

Nos 179 placements se répartissent comme suit : 77 placements à Neuchâtel, 41 au Locle et à La Chaux-de-Fonds, 36 dans d'autres localités du canton et 31 dans d'autres localités du pays. Les placements à l'étranger, si nombreux avant la guerre, sont rendus presque impossibles ensuite des difficultés toujours plus grandes pour l'obtention des autorisations nécessaires. Nous n'en comptons que 4 en 1917.

Notre chiffre d'affaires dépasse 84,000 fr. et comprend plus de 38,000 fr. de salaires payés à nos gardes. Le nombre des jours de travail a été de 7100, en augmentation de 3500 environ sur l'année dernière. Ces chiffres prouvent que notre personnel a peu chômé et que les services ont souvent été de longue durée.

Le personnel inscrit au bureau s'est augmenté de 13 gardes admises pendant l'année. Plusieurs habitent la ville ou les environs, ce qui facilite notre travail.

Les réunions mensuelles, organisées dans le but de réunir et de rapprocher les gardes, ont été assez régulièrement suivies par celles qui, travaillant en ville, ont bénéficié de quelques heures de liberté et de délassement que notre bureau est heureux de leur offrir.

La directrice : Sr *Cécile Montandon*.

Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel. — Dans sa dernière séance, le Comité de la section de Neuchâtel a inscrit comme candidates :

- M^{me} Rochat, Priscille, 1880, de l'Abbaye (Vaud), garde-malade;
- » Moret, Elise, 1886, d'Oron (Vaud), garde-malade;
- » Jaccard, Sophie, 1883, de S^{te}-Croix (Vaud), garde-malade;
- » Benoit Mathilde, 1885, de La Sagne (Neuchâtel), garde-malade.

Le Comité a été averti que l'*insigne en argent* n° 524 a été perdu par sa propriétaire et que l'*insigne* n° 543 doit être considéré comme disparu.

La secrétaire : Sr *Maria Quinche*.